

2° TABLETTES DE CIRE DE PIERRE DE CONDÉ.

29 Décembre 1285 : Moniales sancti Johannis in Bosco pro decimâ ad Hermeria Candelosœ : X¹ V^s VI^d (p. 491, F.).

24 octobre 1308 : Isabelles relictâ, defuncto Johanne Parseval milite, Jove sequenti, apud sanctum Johannem VIII¹ (p. 559, B.).

Mandata : Oblationes regis apud sanctum Johannem in Bosco : Dominica 14 septembris VI¹ XVI^s (p. 562, D.).

14 octobre : Moniales Sancti Johannis in Bosco. Pro decimâ panis et vini apud Verberiam, Bist. et Sanctum Johannem in Bosco, et Petrafontem, die Lunœ (14 octobris) post sanctum Dyonygium et per IX dies sequentes. LXIII¹ XVIII^s X^d (p. 563, L.).

3° MANSIONES ET ITINERARIA PHILIPPI IV.

17 octobris 1308, in monasterium sancti Johannis in Bosco, p. 64.

19 et 20 octobris 1309, in abbatiâ Sⁱ Johannis in Bosco, p. 120 et 122.

Octob. 1311, in abb. Sⁱ Joh^{is} in Bosco, pro rege, p. 127.

IV

Enquête de 1549.

« Appelés à faire ladite visite, les officiers qui pourraient
 « feraient appeler les anticipants, les habitants des bourgs et des
 « villages prétendant avoir droit d'usage et de pâturage ès ladite
 « forêt, à bailler, passer déclaration de leurs maisons, tenants
 « et aboutissants d'icelles et sur ce informer tant de celles qui ont
 « été bâties hors vieux fondements et sur place même, depuis le
 « temps de quarante ans et des feux qui leur seraient nécessaires
 « eu égard à la possibilité de ladite forêt et renouveler les usages
 « en icelle si voyaient que fondés de droit et fut renouvelé le
 « règlement desdits usages. Aussi informés quant aux abbayés,
 « prieurés et autres églises prétendant droit auxdites forêts et
 « nommer les religieux et religieuses les bâtiments qui étaient
 « lors de la fondation d'icelles et actes à eux faits des droits
 « d'usage, ensemble du nombre des religieux et religieuses et de
 « leurs serviteurs et domestiques. »